

P R E A V I S No 85-2010

Déplacement de la garderie « La Farandole »
et augmentation de sa capacité d'accueil

Création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

Renens, le 22 février 2010

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

1. Objet du présent préavis

Le présent préavis a pour objet d'obtenir le financement nécessaire au projet de déplacement et agrandissement de la garderie « La Farandole » dans les locaux précédemment occupés par la garderie de Philip Morris, à la rue de l'Industrie, ainsi que la création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) dans les locaux laissés libres par la Farandole, à l'avenue du 24-Janvier.

2. Contexte socio-économique et légal

A l'heure où 3 femmes sur 4 sont actives professionnellement, la nécessité de développer en Suisse les structures d'accueil extra-familial pour l'enfance est aujourd'hui largement reconnue afin d'aider les familles à faire face aux difficultés importantes rencontrées lorsqu'elles désirent concilier vie professionnelle et vie familiale.

Ces difficultés jouent un rôle dans le faible taux de natalité (1.68 enfant par femme en moyenne dans le canton de Vaud, 1.78 en Suisse, alors qu'il faut un taux de 2.1 pour assurer un renouvellement de la population) et représentent également une perte de compétences et d'argent si l'on considère les moyens investis dans la formation, celle des femmes notamment.

La Suisse consacre 0.2% de son PIB au financement de services de garde d'enfants alors que certains pays nordiques atteignent un taux de 10%. Dans un récent rapport, l'UNICEF recommande de consacrer au minimum 1% du PIB à l'accueil des enfants en âge préscolaire.

Une étude zurichoise, menée en 2001 mais dont les conclusions restent d'actualité, a démontré que « la crèche est rentable, c'est son absence qui coûte ! ». Il a été calculé que les retombées pour la collectivité de l'existence de lieux d'accueil collectif dépassent largement le cercle des parents, des enfants et du personnel des crèches.

Les contribuables et les entreprises en bénéficient aussi, par la plus grande participation des femmes au marché du travail (en quantité, en qualification et en disponibilité), par les revenus supplémentaires induits pour les familles, par un recours moindre aux aides sociales, par les économies induites aussi par l'apprentissage plus précoce et meilleur de la vie en société, ainsi que par une meilleure intégration.

Les différents projets d'encouragement à la création de places d'accueil pour enfants qui ont vu le jour sur les plans cantonal et fédéral s'inscrivent dans ce contexte et ont été soutenus par un large éventail politique ainsi que par les milieux économiques et patronaux, dans le canton de Vaud notamment.

Ainsi la nouvelle loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 et a posé le cadre légal de la création des réseaux d'accueil de jour des enfants, auquel toute structure d'accueil souhaitant bénéficier des subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a l'obligation d'adhérer.

En trois ans d'existence, la LAJE a déjà obtenu de larges retombées. Ainsi, 28 réseaux ont été créés dans le canton, rassemblant 344 communes et 671'438 habitants (98% de la population vaudoise) et couvrant la très grande majorité des 10'000 places d'accueil existant à l'entrée en vigueur de la loi.

A fin 2009, plus de 1'500 nouvelles places d'accueil ont été créées dans tout le Canton et 750 à 1'000 nouvelles places sont prévues en 2010. Il est donc très probable que le 1^{er} objectif de la FAJE, création de 2'500 places d'ici 2011, soit atteint.

Enfin, l'acceptation, le 27 septembre 2009, de l'article nouveau 63a de la Constitution vaudoise fait désormais obligation aux communes d'organiser un accueil parascolaire s'inscrivant dans la journée continue de l'écolier.

Art. 63a Constitution vaudoise

1. En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à la journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire
2. L'accueil peut être confié à des organismes privés
3. Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes
4. Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.

A cet égard, souhaitant soutenir particulièrement la création de structures parascolaires, la FAJE a récemment décidé de doubler son aide au démarrage pour les places créées en 2009 et 2010 et d'introduire une aide à l'investissement dite « aide à la pierre », également pour les structures ouvertes en 2009 et 2010.

3. Contexte de l'accueil de jour des enfants à Renens

L'accueil de jour des enfants s'est considérablement développé ces dernières années à Renens. Ainsi en 10 ans, le nombre de places d'accueil préscolaire dans les seules structures communales et subventionnées est passé de 44 à 101 places. Cette augmentation est l'expression d'une claire volonté politique même si celle-ci a pu être freinée par des situations budgétaires difficiles.

3.1. Repères chronologiques

Pour mémoire, voici quelques dates rappelant les événements essentiels de la politique de l'accueil de l'enfance de la ville de Renens et jalonnant l'augmentation citée ci-dessus.

Année	Réalisation
1982	création de l'accueil familial de jour et ouverture du Tournesol
1993	extension de la capacité d'accueil du Tournesol
2000	déménagement du Tournesol et nouvelle augmentation de sa capacité d'accueil
2001	convention avec Philip Morris et Baumettes
2006	ouverture d'un groupe « écoliers » supplémentaire à La Farandole
2006	ouverture des « Globe-Trotteurs »
2009	reprise par la commune de « La Farandole » et des « Pinocchio » et « Lapins Bleus »
2009	ouverture de l'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) du Léman

3.2. Réseau d'accueil de jour des enfants de Renens-Crissier

Le réseau d'accueil de jour de Renens-Crissier a été créé le 1^{er} janvier 2009, par voie de convention entre ses différents membres fondateurs, les communes de Renens et Crissier, la Fondation les Baumettes et l'Entraide familiale de Renens et environs.

L'entreprise Bobst l'a rejoint en mars 2009 et les communes de Renens et Crissier y ont adhéré en qualité d'employeur, dès janvier 2010.

Le réseau couvre 2 communes, soit 26'000 habitants environ. Il propose 364 places, occupées actuellement par 464 enfants, réparties comme suit et détaillées dans le chapitre ci-dessous :

- ⇒ 177 places d'accueil collectif préscolaire (yc 48 places pour des écoliers du cycle initial)
- ⇒ 40 places d'accueil collectif parascolaire (destinées aux écoliers CYP 1 et 2)
- ⇒ 147 places d'accueil familial de jour

3.3. Brève présentation des structures membres du réseau

Crèche communale « Le Tournesol »

Créé en 1982, le Tournesol a offert 10 puis 12 places d'accueil jusqu'en novembre 2000. A cette date, la structure a quitté la rue de l'Avenir pour s'installer dans l'appartement de la Grange, à la rue du Château 17, et a parallèlement développé sa capacité d'accueil, la portant à 18 places. Le Tournesol accueille des bébés et des trotteurs, soit des enfants jusqu'à 2 ½ ans.

Garderie communale « Les Globe-Trotteurs »

Ouverte en 2006, la garderie « Les Globe-Trotteurs » propose 39 places et accueille des bébés, trotteurs et moyens, soit des enfants jusqu'à 4 ans.

Garderie communale « La Farandole »

Communale depuis le 1^{er} janvier 2009, la Farandole actuelle propose 20 places de garderie pour des enfants âgés de 2 ½ ans à 4 ans et 24 places pour des élèves du cycle initial.

Garderie des Baumettes – entreprise Fondation Les Baumettes

La garderie des Baumettes offre 17 places pour des bébés, trotteurs et moyens, soit des enfants jusqu'à 4 ans.

Centre de vie infantine « Les P'tits mômes » à Crissier

Géré par l'Entraide familiale de Renens et environs, sur délégation de la commune de Crissier, « Les P'tits mômes » propose 46 places pour des bébés, trotteurs, moyens et écoliers du cycle initial.

Garderie « La Roue enchantée » - entreprise Bobst

La garderie de l'entreprise Bobst propose 13 places d'accueil pour des bébés, trotteurs, moyens, soit des enfants jusqu'à 4 ans.

APEMS du Léman

Seule structure d'accueil parascolaire du réseau à ce jour, l'APEMS du Léman, ouvert le 24 août 2009, propose 40 places pour des élèves des cycles primaires 1 et 2. Il est ouvert le matin dès 07h00 jusqu'à l'école, à midi et après l'école jusqu'à 18h30, ainsi que tout le mercredi après-midi.

Accueil familial de jour (AFJ)

Organisé pour les communes de Renens et Crissier, avec une coordinatrice employée par la Sécurité sociale de Renens, l'AFJ permet aux enfants de ces deux communes d'être accueillis chez une accueillante en milieu familial selon des horaires souples et adaptés aux parents.

Les accueillantes en milieu familial (une quarantaine en activité en 2009) reçoivent une indemnité horaire pour leur travail et les parents peuvent également être subventionnés par la ville selon un tarif tenant compte de leurs revenus. A fin 2009, l'accueil familial de jour offrait 147 places d'accueil.

Par définition, toutes ces structures peuvent accueillir des enfants domiciliés à Renens ou Crissier ou dont les parents travaillent dans l'une des entreprises membres du réseau (Baumettes, Bobst, administration communale de Renens et administration communale de Crissier). Les déficits sont partagés entre les différents partenaires concernés.

3.4. Taux de couverture

Au 31 décembre 2009, la population renanaise et crissiroise des « 0 à 6 ans » était de 1'869 enfants. Les 364 places d'accueil du réseau (y compris l'accueil familial de jour) représentent donc un taux de couverture de 19.5% pour cette classe d'âge.

Comparé à celui de Renens en 2005, 16.4%, il représente une belle progression et marque l'augmentation significative du nombre de places d'accueil mises à disposition de la population.

Bien sûr, il peut paraître modeste si on le compare à celui de Lausanne (+ de 40%) mais il convient de préciser que Lausanne présente un des taux de couverture les plus élevés au niveau européen.

3.5. Plan de développement du réseau

Le plan de développement à 5 ans présenté à la FAJE, dans le cadre de la demande de reconnaissance du réseau (septembre 2008), met l'accent sur l'accueil parascolaire et cite les projets suivants :

- création d'un APEMS de 40 places au sud des voies à Renens
- création d'un APEMS de 40 places au nord des voies à Renens
- création d'un APEMS d'une trentaine de places à Crissier
- augmentation de la capacité d'accueil de la Farandole à Renens
- extension de l'ouverture des jardins d'enfants de Renens, permettant qu'ils intègrent le réseau et reçoivent ainsi des subventions de la FAJE

Le premier APEMS mentionné s'est ouvert en août 2009 et les projets contenus dans ce préavis s'inscrivent dans la continuité de ce qui est prévu.

Ces projets sont intimement liés et supposent une chronologie des événements bien précise.

En effet, la 1^{ère} étape concerne le départ de la garderie « Myosotis » des locaux occupés à Renens pour s'installer à Lausanne.

Ces locaux ainsi libérés et loués par la commune pourront accueillir la garderie « La Farandole » qui pourra ainsi augmenter sa capacité d'accueil.

Enfin, les locaux libérés par « La Farandole » accueilleront un nouvel APEMS, desservant le nord des voies.

Les chapitres 4 et 5 ci-dessous décrivent en détails ces deux étapes.

4. Déplacement et extension de la capacité d'accueil de la Farandole

4.1. Présentation du projet

La Fondation Myosotis, locataire des locaux de la rue de l'Industrie 2 à 6 depuis 2001, a déplacé la garderie de l'entreprise Philip Morris à la fin de l'année 2009. Le nouveau lieu d'accueil Petite enfance de l'entreprise, Pomme d'Happy, se trouve à Lausanne dans le contexte du campus construit par la multinationale à l'avenue de Rhodanie.

Dès son projet confirmé, Philip Morris a pris contact avec la Municipalité et lui a proposé de lui remettre gracieusement l'équipement existant dans ces locaux. Convaincue qu'il s'agit là d'une opportunité exceptionnelle, la Municipalité souhaite y installer la garderie « La Farandole », structure communale depuis janvier 2009.

Ce déplacement permettra non seulement aux enfants, familles et professionnel.les de bénéficier d'un lieu plus spacieux et agréable mais aussi d'augmenter la capacité d'accueil de la structure.

Actuellement, la Farandole propose 20 places moyens et 24 places écoliers du cycle initial.

En déménageant, elle pourra offrir 5 places bébés, 7 places trotteurs, 20 places moyens et 30 places écoliers, soit 18 places supplémentaires.

Le groupe des bébés ne sera toutefois pas un « nouveau » groupe car il est prévu de déplacer les enfants de cette classe d'âge actuellement accueillis aux Globe-Trotteurs. En effet, les locaux de la garderie du sud des voies se sont révélés trop exigus, à l'usage. Ils ne prévoient notamment ni lieu de colloque ou d'entretiens, ni salle de réunion et repos pour les professionnel.les.

La Municipalité souhaite palier ce manque en libérant deux salles par le transfert du groupe des bébés (5 enfants) à la Farandole. Une des salles sera affectée au groupe des trotteurs existant et agrandira l'espace à leur disposition et l'autre permettra de créer un espace de réunion et repos pour les éducatrices et d'entretiens avec les familles.

Dès lors, la nouvelle Farandole proposera effectivement 13 places d'accueil supplémentaires qui seront utilisées par une vingtaine de familles. Elle offrira aux familles un accueil « unisite » pour toutes les classes d'âge de leurs enfants et permettra de garder la vocation d'accueil de l'enfance des locaux de la rue de l'Industrie qui ont été transformés et aménagés pour cela en 2001, lors de l'installation de Myosotis.

4.2. Reprise des locaux de Myosotis et conclusion d'un bail de location

Myosotis a résilié son bail à loyer pour le 31 mars 2010, échéance normale. Le propriétaire des locaux propose la location d'un bail au 1^{er} avril 2010 pour une durée initiale de 15 ans, renouvelable ensuite de 5 ans en 5 ans. A cela s'ajoutera un droit d'emption de 10 ans renouvelable 2 fois.

Le loyer proposé se montera à Fr. 96'000.— annuels sans les charges (estimées à Fr. 12'000.—) pour une surface de 594m² intérieurs et env. 540 m² extérieurs. L'actuel parking du Myosotis, 140m², sera remis en surface herbeuse par le propriétaire augmentant ainsi la partie récréative et naturelle extérieure.

La Municipalité a étudié l'opportunité d'acheter les bâtiments permettant à la garderie d'être dans ses murs. Elle y a renoncé, notamment parce que le propriétaire ne souhaite pas vendre aujourd'hui. Un éventuel achat doit toutefois rester envisageable pour la commune si le propriétaire souhaite une fois réaliser son bien, d'où l'inscription du droit d'emption au Registre foncier.

Afin de rester en cohérence avec sa politique de mobilité, la Municipalité a renoncé aux places de parc précédemment louées par Philip Morris sur le domaine privé. Par contre deux places « dépose » seront aménagées sur le domaine public (zone bleue devant l'immeuble) pour les parents.

4.3. Confection et livraison des repas

Actuellement, quatre solutions différentes sont appliquées pour la confection et livraison des repas dans les structures d'accueil :

- Solution interne pour le Tournesol
- AFIRO fournisseur pour la Farandole
- Jacky Show fournisseur pour les Globe-trotteurs
- Helfenstein fournisseur pour l'APEMS

La Municipalité saisit l'occasion du présent projet pour rationaliser et optimiser les collaborations nécessaires. Pour ce faire, elle a choisi l'association AFIRO comme fournisseur unique de ces lieux d'accueil (à l'exception du Tournesol qui garde sa solution interne).

Après l'examen de plusieurs possibilités, le choix d'AFIRO s'est imposé pour les raisons principales suivantes :

- il permet un partenariat avec une entreprise sociale reconnue dont l'objectif est la formation professionnelle de personnes en situation de handicap
- ce partenariat sera double par la collaboration annoncée entre AFIRO et ORIF (association au but similaire)
- la collaboration existant actuellement entre AFIRO et la Farandole est excellente, les partenaires se connaissent bien et apprécient de travailler ensemble. Ils ont notamment grandement collaboré lors de la labellisation Fourchette verte d'AFIRO

Pour des questions de logistique (retour d'AFIRO dans des locaux suffisamment spacieux à Lausanne), ce partenariat démarrera le 1er avril 2011 pour les 4 sites.

Même si les repas de midi seront confectionnés à l'extérieur, un équipement de cuisine est nécessaire dans les locaux de la garderie afin d'assurer les besoins quotidiens et d'apprêter les petits-déjeuners, les collations du matin et de l'après-midi ainsi que les repas des bébés.

Dès lors, la cuisine existante à Myosotis sera gardée en l'état, sous réserve d'aménagements minimum (remplacement du lave-vaisselle et achat d'un système bain-marie).

Nous précisons que l'option de l'utiliser pour la confection des repas pour la structure (comme le faisait Myosotis) a été examinée mais abandonnée au vu des coûts importants engendrés.

4.4. Calendrier

Les travaux d'aménagement des locaux de l'Industrie pourront avoir lieu, dès l'acceptation de ce préavis, entre mai et juillet 2010. L'installation de la Farandole dans ses nouveaux murs se fera lors des 3 semaines de fermeture de la garderie entre juillet et août 2010.

4.5. Description et devis des travaux d'aménagement

Afin de pouvoir accueillir le nombre d'enfants des classes d'âges décrites au point 4.1 certains travaux devront être réalisés, notamment pour permettre l'accueil des écoliers. Il s'agit principalement d'adapter les installations sanitaires et électriques, de séparer en deux un volume existant et de réaménager un vestiaire.

L'agrandissement de la place de jeux est également prévu. L'ensemble des aménagements répond aux normes du SPJ qui a validé le projet.

La direction des travaux sera assurée en interne par le service Urbanisme-constructions-infrastructures.

211 Maçonnerie

Divers travaux de démontage d'éléments fixes : armoires, cloisons, etc. Percements et rhabillages pour installation sanitaire, pose de canalisations. Adaptations de conduites existantes. Fr. 20'000.—

221 Menuiserie extérieure *

Remplacement de portes, fenêtres et baies vitrées existantes en acier et verre simple par des éléments en profils aluminium isolés avec verre isolant et sécurisé. Fr. 30'000.—

228 Protection solaire

Pose de toiles de tente extérieures. Fr. 6'000.—

230 Installations électriques et informatiques

Adaptation de l'installation électrique au nouveau projet. Compléments d'éclairage. Installation informatique nécessaire Fr. 20'000.—

240 Ventilation

Installation de ventilation dans les nouveaux wc. Fr. 5'000.—

<u>250 Installation sanitaire</u> Création de 2 wc supplémentaires y compris écoulements et amenées d'eau. Adaptation et transformation de la zone sanitaire existante afin de répondre aux exigences en vigueur en relation avec le nombre d'enfants. y compris dépose installation existante	Fr.	25'000.—
<u>271 Plâtrerie</u> Exécution de galandages en panneaux de plâtre type "Alba". Fermeture de gaines techniques.	Fr.	15'000.—
<u>273 Menuiserie et agencement</u> Pose de nouvelles portes et cloisons wc. Pose d'une séparation sous forme d'armoires. Agencement d'un nouveau vestiaire avec bancs, casiers et armoires.	Fr.	30'000.—
<u>277 Cloisons</u> Installation d'une cloison coulissante permettant la subdivision d'une surface en deux salles.	Fr.	15'000.—
<u>281 Carrelage - Faïence</u> Pose de carrelage et faïence sur les sols, murs des zones sanitaires et sol vestiaire.	Fr.	15'000.—
<u>283 Faux - plafonds</u> Adaptation des faux - plafonds existants pour la pose de cloisons de séparation.	Fr.	6'000.—
<u>285 Peinture</u> Travaux de peinture sur murs, boiseries, tuyauterie, plafonds, etc.	Fr.	10'000.—
<u>287 Nettoyage</u> Nettoyage de fin de chantier.	Fr.	5'000.—
<u>289 Divers</u> Réserve pour divers et imprévus.	Fr.	30'000.—
<u>299 Honoraires</u> Honoraires pour spécialistes.	Fr.	5'000.—
<u>358 Agencements de cuisine</u> Petits compléments de l'installation existante par l'achat d'un système « bain-marie » et remplacement du lave-vaisselle.	Fr.	15'000.—
<u>421 Aménagements extérieurs</u> Agrandissement de la place de jeux existante. Installation de jeux pour écoliers et bancs répondants aux normes en vigueur.	Fr.	40'000.—
<u>566 Inauguration</u> Manifestation d'inauguration de la nouvelle structure.	Fr.	5'000.—

900 Mobilier

Achat du mobilier nécessaire pour la structure, tenant compte des éléments repris de la Farandole et des Globe-trotteurs et y compris l'achat de mobilier nécessaire aux Globe-Trotteurs.

Fr. 30'000.—

930 Matériel de conciergerie

Divers matériel de conciergerie et de nettoyage

Fr. 13'000.—

940 Petit inventaire

Matériel pédagogique (jeux, livres, jouets, etc.), vaisselle, petit équipement

Fr. 10'000.—

TOTAL

Fr. 350'000.—

* travaux pris en charge par le propriétaire

4.6. Investissement et coût du capital

4.6.1 Récapitulatif des investissements nécessaires et contribution du propriétaire

Les investissements nécessaires à la transformation des locaux se montent donc à **Fr. 350'000.— brut** y compris des travaux d'entretien ou touchant l'enveloppe du bâtiment, pouvant être assumés par le propriétaire.

Consulté, ce dernier a décidé de prendre à sa charge un montant de Fr. 30'000.—, représentant les coûts relatifs à la menuiserie extérieure (point 221), pour remplacement des baies vitrées, portes et fenêtre de la partie sud du bâtiment (réfectoire actuel et cuisine)

Le montant total à charge de la commune est donc de **Fr. 320'000.— net**, cette somme est légèrement supérieure à ce qui a été prévu au plan des investissements (Fr. 300'000.— pour l'année 2010).

De plus, comme dit plus haut (point 4.2.) le propriétaire a décidé de remettre le parking existant en surface herbeuse et de profiter des travaux pour changer la chaudière du bâtiment, ces travaux seront entièrement à sa charge et n'ont pas été comptabilisés dans le devis ci-dessus.

4.6.2 Coût du capital

Le coût du capital, calculé sur l'investissement brut (amortissement et intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 42'000.— pendant 10 ans.

Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 35'000.— (Fr. 350'000.— divisés par 10) et intérêts Fr. 7'000.— (Fr. 350'000.— divisés par deux et multipliés par un taux moyen de 4%).

4.7. Frais de fonctionnement de la nouvelle structure

4.7.1 Augmentation nécessaire de l'effectif

La création de 13 nouvelles places d'accueil et l'augmentation de la surface des locaux de la garderie nécessitent l'augmentation de personnel résumée ci-dessous :

Fonction	Effectif actuel	Effectif futur	Différence
Directrice	0.80	0.80	0.00
Responsable équipe	0.00	0.20	0.20
Equipe éducative	5.60	8.10	2.50
Secrétaire	0.60	0.80	0.20
Employée de maison	0.75	1.00	0.25
Personnel de nettoyage	0.30	0.70	0.40
Total	8.05	11.60	3.55

Cette augmentation du personnel se traduira par un accroissement des charges salariales d'environ Fr. 350'000.— annuels.

En effet, l'augmentation globale de la capacité d'accueil (13 places : 7 trotteurs et 6 écoliers) et donc du nombre d'enfants accueillis, de familles utilisatrices, de groupes d'enfants à l'interne, ainsi que l'augmentation de la surface des locaux investis nécessitent :

- l'engagement de 2.5 EPT d'éducateur/trice afin d'assurer la mission éducative sur les 12 heures d'ouverture quotidienne de la garderie
- l'augmentation de la dotation de la direction par la création d'un poste de responsable d'équipe - il est envisagé qu'une des éducatrices en place prenne ce poste et augmente son temps de travail de 0.2 EPT
- l'augmentation du temps administratif nécessaire - la secrétaire actuellement en fonction pourrait augmenter son temps de travail de 0.2 EPT
- l'augmentation du taux d'activité de l'employée de maison qui s'occupe essentiellement de travaux de buanderie, confection des repas non fournis, de manutention et service des repas, entretien et désinfection des jeux et jouets, divers travaux de nettoyages, rangements et entretien
- l'augmentation du taux d'activité du personnel de nettoyage – cette augmentation est importante mais il faut préciser que la surface des locaux va doubler et que le temps actuellement à disposition pour les nettoyages est insuffisant, il faut en effet faire appel fréquemment à des renforts pour des travaux ponctuels

Cette augmentation du personnel doit s'entendre comme maximale et les postes liés aux nombres d'enfants accueillis ne seront augmentés ou créés que dans la mesure où le nombre d'enfants inscrits le justifiera.

Par ailleurs, si les importantes difficultés de recrutement d'éducatrices rencontrées au moment de la rédaction du préavis devaient perdurer, les places d'accueil ne seraient pas ouvertes tant que l'encadrement des enfants ne serait pas assuré.

Ces deux composantes, en étroite interaction, feront l'objet d'une analyse précise avant toute ouverture de poste.

4.7.2 Financement de la FAJE et de l'OFAS

La Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants et l'Office Fédéral des Assurances sociales contribueront au financement sur trois plans distincts :

- aide au démarrage FAJE 5'000.—/place créée – versée 1 fois à la création des places
- aide au démarrage OFAS 5'000.—/place créée – versée pendant 2 ans sur la base de statistiques de fréquentation
- subvention annuelle FAJE : 18% de la masse salariale des éducatrices et de la direction, y compris les charges sociales

4.7.3 Incidences sur le budget de fonctionnement 2010 et suivants

En fonction des éléments financiers actuels et prévisibles, et tenant compte d'une indexation régulière de 1%, les budgets 2010 modifié et 2011 et suivants laissent apparaître les excédents de charges supplémentaires ci-dessous.

Farandole	BU 2010	BU 2010 modifié	BU 2011	BU 2012	BU 2013
Personnel	759'000.00	917'750.00	1'151'400.00	1'162'914.00	1'174'543.14
Autres charges	218'100.00	262'641.67	328'250.00	331'532.50	334'847.83
Total charges	977'100.00	1'180'391.67	1'479'650.00	1'494'446.50	1'509'390.97
Subvention FAJE	140'000.00	153'666.67	174'528.00	176'273.28	178'036.01
Participation parents	270'000.00	340'625.00	443'895.00	448'333.95	452'817.29
Aide démarrage FAJE	0.00	65'000.00	0.00	0.00	0.00
Aide démarrage OFAS	0.00	0.00	65'000.00	65'000.00	0.00
Total produits	410'000.00	559'291.67	683'423.00	689'607.23	630'853.30
Excédent charges	567'100.00	621'100.00	796'227.00	804'839.27	878'537.66
Excédent charges 2010		567'100.00	567'100.00	567'100.00	567'100.00
Excédent charges suppl.		54'000.00	229'127.00	237'739.27	311'437.66

5. Création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

5.1. Présentation du projet

Les locaux laissés libres par la Farandole, d'une surface de totale de 277 m², situés à l'avenue du 24-Janvier 30, font l'objet d'un bail à loyer commercial, reconduit en mars 2008, pour une période de 5 ans renouvelable.

Moyennant des travaux d'aménagement, ils permettront d'accueillir le 2^{ème} APEMS de la ville, au nord des voies cette fois, proposant des places destinées en priorité aux élèves des CYP 1 et 2, scolarisés dans les bâtiments alentours.

Le fonctionnement de cette structure sera identique à celui de l'APEMS du Léman, soit 3 ouvertures quotidiennes sur 38 semaines :

- de 07h00 à 09h00, entre 11h30 et 14h00 et de 15h00 à 18h30
- le mercredi, de 07h00 à 09h00 et de 11h00 à 18h30 sans interruption.

Comme pour le sud, le réfectoire nord actuel cessera ses activités dès l'ouverture de l'APEMS, les postes y relatifs s'intégrant dans l'équipe qui sera constituée pour l'APEMS.

La surface à disposition permettra également l'accueil de 40 écoliers par période d'ouverture, l'effectif pouvant varier d'une période à l'autre et étant le plus chargé à midi.

5.2. Collaboration avec la Fondation Les Baumettes pour l'Espace-repas

Par contre, il n'y a pas assez d'espace pour organiser un Espace-repas destiné aux élèves secondaires, contigu à l'APEMS, comme au sud.

Une collaboration a été mise sur pieds avec la Fondation Les Baumettes qui louera la salle commune de ses nouveaux bâtiments pour y accueillir les élèves de Verdeaux (secondaires).

Ils pourront soit y manger un pique-nique ou repas apporté de la maison, soit manger un repas chaud qui aura dû être commandé préalablement à la cuisine des Baumettes.

L'encadrement pourra être assuré par les « grands frères », selon un fonctionnement qui donne satisfaction au sud, mais la présence d'un adulte devra toutefois être assurée, soit par une animatrice, soit par des bénévoles actuellement en fonction au réfectoire qui seront encouragés à poursuivre leur collaboration. D'autres bénévoles pourraient, par ailleurs, se joindre à l'équipe existante, à trouver, par exemple, dans les résidents des nouveaux immeubles des Baumettes si l'intérêt pour un projet intergénérationnel se confirme.

5.3. Calendrier

Après le déménagement de la Farandole en été, les travaux d'aménagement des locaux du 24 Janvier pourront avoir lieu entre août et novembre 2010. L'ouverture de l'APEMS du 24 Janvier est prévue en décembre 2010.

5.4. Description et devis des travaux d'aménagement

Afin de pouvoir accueillir les quarante écoliers prévus, certains travaux devront être réalisés. Le projet prévoit tout d'abord la création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite et la livraison des repas reliant la structure à l'Av. du 24 Janvier, ainsi que le réaménagement de la place de jeux existante.

A l'intérieur des locaux, au niveau supérieur, la zone sanitaire et les vestiaires seront entièrement réaménagés pour répondre aux nouveaux besoins. Dans la zone inférieure, seront aménagés le réfectoire et la cuisine, un wc pour handicapés, une salle de réunions-devoirs-bureau indépendante ainsi qu'une salle de détente.

L'ensemble des aménagements répond aux normes du SPJ qui a validé le projet et la direction des travaux sera assurée en interne par le service Urbanisme-constructions-infrastructures.

211 Maçonnerie - démolition

Démolition de galandages et murs existants. Percements dans murs et dalles pour passages de conduites. Démontage d'éléments divers, socles, armoires existantes, etc. Evacuation des déblais. Rhabillages et fermetures des gaines techniques et percements. Adaptation des canalisations existantes.

Fr. 29'000.—

221 Menuiserie extérieure *

Contrôle des fenêtres existantes. Remplacement des verres existants par des verres isolants et trempés type "SECURIT".

Fr. 15'000.—

230 Installations électriques, lustrerie **

Réfection complète de l'installation existante, adaptations et compléments nécessaires à l'exécution du nouveau projet. Alimentation des appareils électriques et pose d'un nouvel éclairage.

Fr. 42'000.—

240 Chauffage - ventilation

Remplacement de certains radiateurs. Installation d'une ventilation mécanique dans la nouvelle cuisine et dans les locaux sanitaires.

Fr. 26'000.—

250 Installations sanitaires **

Remplacement complet de l'installation des conduites d'évacuation. Pose d'un nouveau réseau d'eau chaude et d'eau froide. Pose de nouveaux appareils sanitaires dans les wc., brosse à dents et buanderie. Raccordement des appareils de la nouvelle cuisine.

Fr. 60'000.—

271 Plâtrerie

Fr. 20'000.—

273 Menuiserie - Agencement fixe

Pose de nouvelles portes de communication. Exécution d'équipement de vestiaires, casiers, bancs et patères. Exécution d'armoires de rangement dans les locaux "détente", "devoirs", "rangement" et "nettoyage". Agencement d'un coin bureau. Exécution de meubles de rangement dans le local "brosse à dents".

Fr. 35'000.—

275 Mise en passe

Fr. 4'000.—

277 Cloisons

Pose d'une cloison vitrée avec stores incorporés pour le local "devoirs". Pose de séparations de wc. Fr. 25'000.—

281 Revêtements de sol **

Pose d'un revêtement type "linoléum" dans les locaux "réfectoire", "détente " et "devoirs". Pose de carrelage dans les zones humides et locaux de service. Fr. 27'000.—

282 Revêtements de parois

Pose de revêtements type "Scandatex" sur les nouveaux murs en plâtre. Pose de faïence sur les murs des zones humides. Fr. 25'000.—

283 Faux-plafonds

Remplacement des faux-plafonds existants par des plaques de fibres minérales acoustiques y compris intégration des nouveaux luminaires. Pose de faux-plafonds métalliques dans la cuisine. Fr. 22'000.—

285 Peinture **

Peinture des murs non recouverts de faïence. Peinture des conduites, radiateurs et menuiseries. Fr. 30'000.—

287 Nettoyage

Nettoyage de fin de chantier. Fr. 5'000.—

289 Divers

Réserve pour divers et imprévus. Fr. 40'000.—

296 Honoraires

Honoraires éventuels pour spécialistes (ingénieur civil, acousticien, éclairagiste). Fr. 10'000.—

358 Agencement de cuisine

Installation d'un agencement et cuisine y compris équipement destiné à la distribution des repas : bain-marie, lave-vaisselle rapide, armoire frigorifique, four, plaques de cuisson, plonges, hotte de ventilation, armoires de rangement et meuble de distribution. Exécution tout en inox, similaire à celui de l'APEMS du Léman. Fr. 65'000.—

411-421 Aménagements extérieurs

Exécution d'un chemin d'accès reliant l'APEMS à l'avenue du 24 Janvier destiné à la livraison des repas et à l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Adaptation des clôtures existantes, plantations et jeux. Fr. 33'000.—

566 Inauguration

Manifestation d'inauguration de la nouvelle structure. Fr. 5'000.—

900 Mobilier

Achat de tables, chaises et mobilier divers. Fr. 35'000.—

930 Matériel de conciergerie

Divers matériel de conciergerie et de nettoyage.

Fr. 13'000.—

940 Petit inventaire

Matériel pédagogique (jeux, livres, jouets, etc.), vaisselle, petit équipement.

Fr. 10'000.—

TOTAL

Fr. 576'000.—

* travaux pris en charge par le propriétaire

** travaux pris partiellement en charge par le propriétaire

5.5. Investissement et coût du capital

5.5.1 Récapitulatif des investissements nécessaires et contributions

Les investissements nécessaires à la transformation des locaux se montent donc à **Fr. 576'000.— brut** y compris des travaux d'entretien ou touchant l'enveloppe du bâtiment, pouvant être assumés par le propriétaire.

Consulté, ce dernier a décidé de prendre à sa charge un montant de Fr. 50'000.— représentant les coûts relatifs à la menuiserie extérieure (point 221), la remise en état du tableau électrique (230 partiel), la remise en état des écoulements au sous-sol (250 partiel), les revêtements de sol (281 partiel) et la peinture des fenêtres (285 partiel).

Le montant à charge de la commune sera donc de **Fr. 526'000.— net**, cette somme est inférieure à ce qui a été prévu au plan des investissements (Fr. 550'000.— pour l'année 2010).

De plus, si l'APEMS ouvre avant la fin décembre 2010, ce qui est prévu, la FAJE accordera une subvention unique supplémentaire destinée à contribuer aux investissements consentis pour la création de places d'accueil parascolaire.

Selon les chiffres actuels, cette aide dite « à la pierre » se montera à Fr. 127'000.— qui viendront donc en déduction de l'investissement communal, celui-ci se montant finalement à **Fr. 399'000.—**

5.5.2 Coût du capital

Le coût du capital calculé sur l'investissement brut (amortissement et intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 69'120.— pendant 10 ans.

Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 57'600.— (Fr. 576'000.— divisés par 10) et intérêts Fr. 11'520.— (Fr. 576'000.— divisés par deux et multipliés par un taux moyen de 4%).

5.6. Frais de fonctionnement de la nouvelle structure

5.6.1 Effectif nécessaire

Le tableau ci-dessous présente l'effectif nécessaire pour la prise en charge et l'encadrement de 40 enfants à l'APEMS.

Comme pour la Farandole, cet effectif doit s'entendre comme maximal et les postes seront ouverts au fur et à mesure des besoins selon le nombre d'enfants accueillis.

Fonction	Effectif actuel (réfectoire nord)	Effectif futur	Différence
Directrice - secrétariat	0.30	0.30	0.00
Equipe éducative	0.50	3.65	3.15
Employée de maison	0.00	0.30	0.30
Personnel de nettoyage	0.00	0.25	0.25
Total	0.80	4.50	3.70

A terme, l'augmentation du personnel se traduira donc par un accroissement des charges salariales d'environ Fr. 370'000.— annuels. Si le démarrage est progressif, comme on le constate à l'APEMS du Léman, les charges supplémentaires se limiteront à Fr. 250'000.— environ, l'entier des postes n'étant pas ouvert.

5.6.2 Financement de la FAJE et de l'OFAS

La Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants et l'Office Fédéral des Assurances sociales contribueront au financement sur trois plans distincts :

- aide au démarrage FAJE 6'000.—/place créée – versée 1 fois à la création des places – à condition que l'APEMS ouvre avant le 31 décembre 2010. Faute de quoi, l'aide au démarrage sera ramenée à Fr. 3'000.—/place créée.
- aide au démarrage OFAS 2'500.—/place occupée et 1'250.—/place non occupée – versée de manière dégressive pendant 3 ans sur la base de statistiques de fréquentation
- subvention annuelle FAJE : 18% de la masse salariale des éducatrices et de la direction, y compris les charges sociales

5.6.3 Incidences sur le budget de fonctionnement 2010 et suivants

En fonction des éléments financiers à notre connaissance, et tenant compte d'une indexation régulière de 1%, les budgets 2010 modifié et 2011 et suivants laissent apparaître l'excédent de recettes et de charges supplémentaires ci-dessous.

APEMS	BU 2010 réfectoire nord section 7152	BU 2010 modifié	BU 2011	BU 2012	BU 2013
Personnel	48'300.00	77'608.33	404'000.00	408'040.00	412'120.40
Autres charges	62'500.00	73'875.00	200'990.00	202'999.90	205'029.90
Total charges	110'800.00	151'483.33	604'990.00	611'039.90	617'150.30
Subvention FAJE	0.00	5'250.00	63'000.00	63'630.00	64'266.30
Participation parents	57'000.00	67'225.00	181'497.00	183'311.97	185'145.09
Aide démarrage FAJE	0.00	240'000.00	0.00	0.00	0.00
Aide démarrage OFAS	0.00	0.00	80'000.00	75'000.00	50'000.00
Total produits	57'000.00	312'475.00	324'497.00	321'941.97	299'411.39
Excédent charges	53'800.00	-160'991.67	280'493.00	289'097.93	317'738.91
Excédent charges 2010		53'800.00	53'800.00	53'800.00	53'800.00
Excédent de charges suppl.		-107'191.67	226'693.00	235'297.93	263'938.91

L'excédent de recettes du budget 2010 modifié s'explique par l'entier de l'aide au démarrage de la FAJE comptabilisé sur cet exercice.

6. Conclusions

Après la création des Globe-Trotteurs en 2006 et de l'APEMS du Léman en 2009, le projet présenté dans ce préavis représente une nouvelle étape forte et significative du développement de l'accueil collectif de jour à Renens.

Il s'inscrit dans le programme de législature de la Municipalité et représente un jalon important du plan de développement du réseau d'accueil de jour des enfants de Renens-Crissier, en permettant une extension et une amélioration de l'offre ainsi faite aux familles.

C'est aussi l'opportunité de reprendre des locaux aménagés pour l'accueil collectif préscolaire et précédemment occupés par la garderie d'entreprise de Philip Morris « Myosotis » et de bénéficier du doublement de l'aide de la FAJE et de l'aide dite « à la pierre ».

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à accepter ce préavis visant à lui accorder le financement nécessaire au déplacement de la garderie « La Farandole » et l'extension de sa capacité d'accueil (principe du déménagement et de la signature du bail) ainsi que la création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS).

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 85-2010 de la Municipalité du 22 février 2010,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire au déplacement de la garderie « La Farandole » à la rue de l'Industrie ainsi que l'augmentation de sa capacité d'accueil et, pour ce faire, autorise la Municipalité à signer le bail nécessaire.

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire à la création d'un accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) à l'avenue du 24-Janvier.

Ces dépenses seront financées par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif.

D'une part, pour un montant de Fr. 350'000.— brut avant déduction de la participation du propriétaire, sous le compte No. 7112.5060.325 – garderie « La Farandole ».

Et d'autre part, pour un montant de Fr. 576'000.— brut avant déduction de la participation du propriétaire et de la FAJE, sous le compte No. 7157.5060.326 (anciennement 3430.5030.201) – APEMS du 24-Janvier.

Ces dépenses seront amorties en 10 ans, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE les charges et les recettes supplémentaires au budget 2010.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2011 et suivants les charges et recettes inhérentes au présent préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 février 2010.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Annexes : plans des structures

Membres de la Municipalités concernés : M. Jean-Pierre Rouyet
Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément